



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examens et concours

Question écrite n° 11317

Texte de la question

M Hubert Falco appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés rencontrées par les candidats au brevet d'études professionnelles agricoles pour préparer leur examen oral. En effet, l'enseignement du BEPA est dispensé par des centres nationaux de promotion rurale qui organisent en vue de la préparation de cette épreuve six sessions de regroupement. Ces sessions se déroulent dans les lycées ou centres de formation professionnelle et de promotion agricole et désignés par le Centre national de promotion rurale intéressé, et à des dates déterminées. Les candidats sont donc obligés de se déplacer à plusieurs reprises souvent loin de leur région de domicile, ce qui occasionne des frais importants pour des familles souvent modestes. Il lui demande donc de bien vouloir envisager une meilleure décentralisation de ces sessions afin qu'elles soient organisées dans la plupart des lycées agricoles concernés.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt rappelle à l'honorable parlementaire que de très nombreux établissements d'enseignement agricole préparent au BEPA. Les candidats sont donc proches des lieux de formation. Exceptionnellement, les candidats peuvent suivre une formation par correspondance. Cela concerne un faible nombre de candidats dont plus de la moitié ont été ajournés à une session précédente et ne désirent pas redoubler en établissement. En conséquence, les sessions de regroupement en vue de la préparation des épreuves orales du BEPA ne peuvent être trop décentralisées en raison du faible nombre de candidats concernés dans chaque région. Une session de regroupement n'est financièrement et pédagogiquement possible que si elle concerne au moins vingt candidats. Dans la situation actuelle, une décentralisation plus poussée des sessions ne peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11317

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1506